

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
COMMUNE DE CHOMERAC



## Registre des délibérations

*Séance du Conseil municipal du 5 juillet 2022*

Nombre de conseillers élus : 23

Membres en fonction : 23

Membres présents : 17

Membres absents excusés avec procuration : 4

Membres absents excusés sans procuration : 2

Le cinq juillet deux mille vingt-deux, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, à la salle du Conseil à la Mairie de Chomérac à dix-neuf heures trente, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du trente juin deux mille vingt-deux, et sous la présidence de ce dernier.

### Membres présents :

**Le Maire :** François ARSAC.

**Les adjoints :** Doriane LEXTRAIT ; Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE ; Marie-José VOLLE ; David MAERTENS.

**Les conseillers municipaux :** Nicole CROS ; Dominique MONTEIL ; Bernadette DEVIDAL ; François GIRAUD ; Laurent DESSAUD ; Joan THOMAS ; Laurie VERNET ; Doire AMELIE ; Adeline SAVY ; Patrick TRINTIGNAC ; Jean-Luc DURAND.

**Membres absents excusés ayant donné procuration :** Gino HAUET (procuration à François GIRAUD) ; David SCARINGELLA (procuration à Laurent DESSAUD) ; Eric SALADINO (procuration à Cyril AMBLARD) ; David HENON (procuration à Marie-José VOLLE).

**Membres excusés sans procuration :** Valentin GINEYS ; Amandine LARRA.

**Secrétaire de séance :** Amélie DOIRE

## Délibération n° 2022\_07\_05\_04

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

**Rapporteur :** Monsieur Cyril AMBLARD

Monsieur Cyril AMBLARD présente le dossier de subventions aux associations pour l'exercice 2022. Il précise que toutes les demandes de subventions ont fait l'objet d'une instruction attentive et que chaque dossier est réputé complet. Il mentionne les critères permettant de déterminer le montant de la subvention :

- Le montant demandé,
- Le résultat comptable,
- L'intérêt public local,
- Le rayonnement de l'association,
- Le nombre d'adhérents et les tranches d'âge,
- Les réserves propres à l'association,
- Les mises à disposition ponctuelles ou récurrentes d'un local,

- Le nombre de salariés
- La signature du contrat d'engagement républicain.

Monsieur AMBLARD précise que l'analyse se fait au regard du rayonnement pour la commune de Chomérac et des éventuels investissements prévus.

De plus, deux associations n'ont pas bénéficié de l'attribution de subventions au titre de l'année 2021 alors qu'elles avaient déposées leur demande. Aussi, il propose de régulariser cette situation concernant l'Entente Sportive Choméracoise (ESC) et Chomérac Patrimoine Vivant.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Cyril Amblard et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-4 et L2121-29 ;

Vu la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

Considérant l'examen des demandes de subvention présentées par les associations en 2022,

Considérant l'examen des demandes de subvention présentées par l'Entente Sportive Choméracoise (ESC) et Chomérac Patrimoine Vivant pour 2021,

Considérant que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**APPROUVE** l'attribution des subventions suivantes au titre de 2022 :

Nom de l'association	Proposition de subvention pour 2022 (en euros)
A.A.V.C.	2 500,00 €
ACS	50,00 €
A.C.V.G.	350,00 €
Amicale Laïque	500,00 €
A.P.E.L.	350,00 €

Nom de l'association	Proposition de subvention pour 2022 (en euros)
Arts à Chomérac	300,00 €
ASSOLIDAFRICA 07	300,00 €
C.B.C.	3 300,00 €
Chomérac Patrimoine Vivant	750,00 €
Club des aînés ruraux	350,00 €
Comité des fêtes	500,00 €
Dance Chomérac	1 000,00 €
ESC	5 000,00 €
FNACA	350,00 €
F.N.A.T.H.	250,00 €
Hand-ball	250,00 €
HAP ARTS	400,00 €
La Boule Joyeuse	500,00 €
Les Caladins	1 000,00 €
Les joyeux pétanqueurs	500,00 €
Les Petites Mains	200,00 €
Mémoire d'Ardèche et Temps Présent	400,00 €
Rester Jeune (gym, randonnée)	400,00 €
S.C.O.P. (rugby)	2 500,00 €
Stand de tir	500,00 €
Union cycliste de Chomérac	100,00 €
U.N.R.P.A.	500,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23 100,00 €</b>

**APPROUVE** l'attribution des subventions suivantes au titre de 2021.

Nom de l'association	Proposition de subvention pour 2021 (en euros)
Chomérac Patrimoine Vivant	750,00 €
ESC	6 000,00 €
<b>Total</b>	<b>6 750,00 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

**CONSTATE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

## Adopté à la majorité (19 voix)

*Pour* : François ARSAC ; Doriane LEXTRAIT ; Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE ; Gino HAUET ; Marie-José VOLLE ; David MAERTENS ; Nicole CROS ; Dominique MONTEIL ; Bernadette DEVIDAL ; François GIRAUD ; Laurent DESSAUD ; David SCARINGELLA ; Eric SALADINO ; Joan THOMAS ; Laurie VERNET ; David HENON ; Amélie DOIRE ; Adeline SAVY ;

Abstention : Patrick TRINTIGNAC.

Ne prend pas part au vote : Jean-Luc DURAND.

**Le Maire**

**François ARSAC**



**La secrétaire de séance**

**Amélie DOIRE**

